



Avis du Conseil de Développement

Schéma directeur du commerce et de l'artisanat

Avis sur les priorités et les enjeux

Rapport intermédiaire

MARS 2018

Le Conseil de Développement
du GrandAngoulême

Sommaire

Introduction p 3

Propositions p 4

Annexes :

- Saisine de GrandAngoulême p 5-6

- Composition du groupe – projet..... p 7

Introduction

La Communauté d'Agglomération a saisi le Conseil de Développement en septembre 2017 sur l'élaboration d'un schéma directeur du commerce et de l'artisanat.

Le Conseil a mis en place en février 2018 un groupe-projet chargé de donner un avis aux élus de Grand Angoulême.

A la suite des échanges avec Roland Veaux, vice-président en charge de cette thématique, il est proposé une réponse à la saisine de l'Agglomération en deux temps :

1^{er} partie de l'avis du CDD avant le 5 avril :

- Sur les priorités du schéma directeur du commerce et de l'artisanat 2018/2022

2^{ème} partie de l'avis avant le 15 mai :

- Avis du CDD sur la première version du schéma directeur avant la rédaction définitive qui serait présentée en conseil communautaire en juin

Le groupe-projet remet donc la première partie de cet avis et tient à remercier les élus et les services en charge de ce dossier pour la grande transparence dans la communication des éléments de diagnostic élaborés par le cabinet Lestoux, l'envoi des avancées des réflexions du groupe de travail de l'Agglomération et l'invitation à la journée des acteurs du commerce et de l'artisanat le 19 mars dernier.

Le groupe-projet,

Propositions :

Des préalables:

- Tenir compte des évolutions (baisse progressive des chiffres d'affaires des grandes surfaces, évolutions des usages des consommateurs, friches commerciales...) dans le schéma directeur du commerce
- Affirmer clairement que le dynamisme de la ville-centre est essentiel pour toute la Communauté d'Agglomération, mais aussi la nécessité de penser les complémentarités du commerce entre l'urbain, le péri-urbain et le rural par rapport aux besoins des citoyens-consommateurs
- Arrêt de l'augmentation et de la prolifération des surfaces commerciales hors centre-ville et centre bourg
- Rééquilibrer le choix des enseignes pour éviter la concurrence entre les centres villes et centres bourgs, les zones commerciales et les zones intermédiaires

Un questionnement :

Le groupe-projet souhaite interroger les élus et les acteurs du territoire afin de poursuivre ses réflexions sur l'arrêt du projet de la zone des montagnes Ouest et la requalification de la zone Est pour une vision globale du projet

ENJEUX	PROPOSITIONS
<p>Affirmer une volonté politique, une stratégie pour le commerce dans le GrandAngoulême :</p> <p>Approches transversale et décroisée : lier les politiques publiques d'aménagement commercial avec celles de l'habitat, des mobilités, du stationnement, de l'agriculture, des services non marchands</p> <p>Renforcer la dynamique des centres-bourgs, des centres villes des communes dont celui de la Commune d'Angoulême pour renforcer la politique d'habitat et le retour des habitants</p> <p>Intégrer l'urbanisme commercial dans le PLU et les PLU des communes</p> <p>Arrêt de l'augmentation des surfaces commerciales en périphérie</p> <p>Tenir compte des transitions et des nouveaux modes de consommation et des usages des consommateurs et des commerçants:</p> <p>Transitions énergétique et environnementale : développement du commerce de proximité, limiter les déplacements, développer les transports en commun et les modes doux, l'arrêt de la consommation des terres agricoles...</p> <p>Transition numérique</p> <p>Transition sociale : créer du lien social, importance de la proximité, du vivre ensemble, du vieillissement de la population, des usages et des besoins des citoyens</p> <p>Développement et valorisation de la consommation locale, citoyenne et engagée</p> <p>Transition économique : faire émerger et soutenir de nouveaux modèles économiques</p> <p>Mettre en place une nouvelle façon de travailler ensemble et d'animer la politique du commerce et de l'artisanat pour :</p> <p>Animer et suivre le schéma directeur du commerce et de l'artisanat et une clarté dans les modes de décision notamment pour les autorisations d'implantations commerciales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et rendre les centres villes et centres bourgs attractifs et travailler sur leurs liens avec le reste du territoire - Réhabiliter le patrimoine - Encourager des complémentarités plutôt que des concurrences entre les pôles commerciaux / diversification entre le commerce local, le commerce de grande surface, le commerce des centres villes / secteur piétonnier / rééquilibrer l'offre commerciale centre-ville / centre-bourg - Travailler sur des regroupements de communes formant des petits bassins de vie pour installer des commerces différents et des zones d'activités entre les communes / éviter la concurrence - Action forte sur la centralité des commerces (Angoulême centre, centres des communes périphériques majeures (Ruelle, la couronne, Soyaux, centres bourgs) par la rénovation de l'aménagement urbain, la mise en valeur du patrimoine au sens large (le bâti, les zones de déambulation, les trottoirs, les vitrines, l'occupation de l'espace public par une incitation aux terrasses) - Développer des commerces de base dans les centres villes et centres bourgs / attention à la viabilité des projets / pérenniser les multi-services ruraux existants - Augmenter la population de la ville centre : actions de fond pour développer l'enseignement supérieur en ville centre ou à proximité. - Rendre les commerces accessibles en transport en commun <ul style="list-style-type: none"> - Exiger, pour les implantations dans les zones commerciales, une simultanéité d'implantation de commerces de plus petite dimension, en centre-ville ou en centre bourg - Anticiper et gérer les friches commerciales / Consacrer une partie des friches commerciales de proximité aux circuits courts, au commerce alternatif, à l'artisanat et aux services non marchands - Soutenir les offres commerciales innovantes notamment via l'Economie Sociale et Solidaire ou l'économie circulaire / S'appuyer sur les structures coopératives existantes et soutenues par Grand Angoulême pour promouvoir de nouveaux modèles économiques - Permettre que les activités d'achat puissent être liées à des activités de convivialité et de vivre ensemble dans un environnement attractif - Inciter à l'adaptation des horaires d'ouverture des commerces (entre midi et deux, le soir...) - Favoriser l'accès à des biens de consommation favorisant la bonne santé (santé environnementale) et le développement économique (circuits courts) - Impulser la création d'une plateforme numérique locale - Développer et soutenir le commerce ambulant-itinérant et les livraisons / portage à domicile (réflexions autour du dernier kilomètre) / Encourager les livraisons par véhicule électrique, hydrogène, vélo-taxi - Développer une offre de livraison diversifiée : click and collect, livraison chez un autre commerçant, retrait en consigne, conciergerie, livraison à domicile - Encourager les commerçants à développer des stratégies multi-canal collectives - Développer la monnaie locale - Imaginer des lieux adaptables, réversibles, éphémères / Permettre et encourager l'utilisation de locaux partagés (sous location, mise à disposition, partage, multi-usage...) <ul style="list-style-type: none"> - Animer le commerce en impulsant un esprit collaboratif / créer un climat favorisant le travailler ensemble / communes- association de commerçants/ créer des groupes de commerçants de centre-ville et de centres bourgs... - Encourager les partenariats des commerçants des centres bourgs et centres villes type opération « relatio commercial »- appel à projet mis en œuvre par le GrandAngoulême favorisant les coopérations entre commerçants - Créer un organisme qui serait fédérateur de l'ensemble du commerce et de l'artisanat-« Bureau des professionnels » avec animation par un chargé de mission et avec une gouvernance regroupant les commerçants, les artisans, les chambres consulaires, les élus, les associations de consommateurs... Les avantages seraient nombreux et partagés par l'ensemble de la société civile (animation, aide à l'installation, avis et propositions sur les projets stratégiques des élus, représentation...)

Saisine de GrandAngoulême



Angoulême, le 21 SEP. 2017

Direction de l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi
Pôle Commerce Agriculture Haut-Débit
Affaire suivie par Fabienne DUFEIL
Tél 05 16 53 02 47
Réf. : FD/CG - DC201704707

Co-Présidence
Conseil de Développement
GrandAngoulême
25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex

A l'attention de Mmes Isabelle LOULMET et
Monique LASSALE-BUSSAC et M. Sébastien
RIVIERE

Objet : Saisine du Conseil de Développement de GrandAngoulême dans le cadre du Schéma
Directeur du commerce

Mesdames, Monsieur les Présidents,

La loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2017 la compétence politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales. Pour ce dernier, l'agglomération doit définir l'intérêt communautaire au plus tard le 31 décembre 2018 et ainsi délimiter de façon cohérente les actions municipales et intercommunales.

Pour ce faire, le bureau communautaire en date du 15 juin 2017 a acté le principe de mettre en place un schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'agglomération a la volonté de solliciter le Conseil de Développement, acteur majeur de démocratie participative sur notre territoire.

Dans le cadre du schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité et suite à la demande du groupe de travail commerce du 27 juin 2017, l'agglomération du GrandAngoulême souhaite saisir le conseil de développement sur le rôle moteur du commerce et de l'artisanat de proximité au sein du territoire. Il pourra effectuer ainsi ses observations sur l'articulation du commerce de centre-ville, de centre-bourg, du commerce de quartier et des commerces de périphérie. Par faciliter sa contribution, le conseil de développement sera associé à la réunion de restitution de la première phase du schéma directeur à savoir le diagnostic stratégique.

.../...

Toute correspondance doit être adressée à | 25, Bd Besson-Bey - CS 12320 - 16023 ANGOULÊME Cedex | contact@grandangouleme.fr |
M. le Président de la Communauté d'Agglomération | Tél. 05 45 38 60 60 - Fax 05 45 38 60 59 | www.grandangouleme.fr |

Saisine de GrandAngoulême-suite

Pour intégrer les travaux du Conseil de développement au calendrier du schéma directeur du commerce et de l'artisanat de proximité, l'idéal serait qu'une première restitution puisse être réalisée avant le mois de mars 2018.

Nos services et moi-même restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires relatives au sujet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur les Présidents, l'expression de ma considération

Par délégation,
Pour Le Président,
Le Vice-Président en charge de la Prospective
Territoriale, du schéma directeur du commerce,

Avec nos remerciements

Roland VEAUX



Composition du groupe – projet

NOM	PRENOM	ORGANISME
ALLAFORT	Dominique	Citoyen- Rapporteur
ANTIVILO	Katia	Citoyenne- Animatrice
BERGE	Christian	Citoyen
DAMASE-GRACIEUX	Sandra	Citoyenne
DEMAISON	Éric	Assise Territoriale - Représentant de la Commune de Ruelle
DISCOUR	Gérard	Citoyen- Rapporteur
DUMORTIER	Annie	Assise Territoriale - Représentante de la Commune de l'Isle d'Espagnac
FREBOEUF	Laurent	Citoyen
FREGY	Jean-Louis	Citoyen
GOUEDO	Philippe	Assise Territoriale - Représentant de la Commune d'Angoulême
GRANET	Françoise	Citoyenne
HERAULT	Sylvie	Citoyenne
LAROCHE	Danielle	Citoyenne
MAHERAULT	Lionel	Assise Territoriale - Représentant de la Commune de Sers
MARDIKIAN	Patrick	Vi Artis
MAUSSET	Véronique	Citoyenne
PAQUIER	Jean Noël	Assise Territoriale - Représentant de la Commune de Fléac
RIVET	Michel	Citoyen
RIVIERE	Sébastien	Citoyen / co - président du CDD- Animateur
ROUHIER	Daniel	Assise Territoriale - Représentant de la Commune de Brie
SABY	Michel	Assise Territoriale - Représentant de la Commune de Puymoyen
SEPTE	Camille	CS des Alliers

